

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE  
ARRONDISSEMENT SAINT JEAN DE MAURIENNE  
**COMMUNE DE SAINT-AVRE**  
**50 place de la Mairie**  
**73130 SAINT-AVRE**  
**Tel. : 04.79.56.22.87**  
**Mairie.st.avre@wanadoo.fr**

L'an deux mille vingt-six le 5 mars à 18 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Avre (Savoie) sous la présidence de Mr Simon POUCHOULIN, Maire.

Date de la Convocation : 26/02/2026

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 13
- Présents : 10
- Votants : 11

**Présents :** MM. BOIS Joseph, DIERNAZ Max, CHAPPELAZ Jean-Claude, GUGGIA André, JAL Christophe, POUCHOULIN Simon, RUCCHIONE Pascal.

Mmes CARRON Joëlle, GIRAUD Francine, LHUILLIER Bénédicte.

**Absents excusés :** M. LACROIX Noël qui donne procuration à M. POUCHOULIN Simon.

Mme RIELLO Rachel

Mme BIETRIX Isabelle

Le Maire remercie les membres de leur présence, procède à l'appel, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 heures 30.

Avec 10 présents et 11 votants la séance peut débiter.

Les élus désignent Mr Pascal RUCCHIONE comme secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR**

**Approbation P.V. réunion du 19 février 2026,**

**Affaires foncières**

**Questions diverses,**

**Informations diverses.**

### **1 - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2026**

Après lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 19 février 2026, les membres présents à cette réunion, ont approuvé à l'unanimité ce dernier.

### **2 - AFFAIRES FONCIÈRES**

#### **• Dossier Fruitière – Revente du local**

A la suite des différentes réunions et délibérations prises Mr le Maire rappelle au Conseil que le délai de dépôt des offres pour l'acquisition de l'ex-local « La Fruitière » est terminé depuis le 3 mars.

Il rappelle que la mise à prix était de 10.000,00 € avec une offre qui devait être à minima supérieure de 10,00 € par rapport à cette valeur.

Le 23 février 2026, une offre de M. CHAPON- -DIERNAZ Jérémy demeurant 108, Rue des Bernardières à Saint-Avre nous est parvenue. Il n'y a pas eu d'autre offre.

C'est en séance que le pli de l'offre reçue est ouvert.

La proposition faite est à 10.050 €.

Considérant que l'unique offre reçue correspond aux critères définis par la commune, Mr le Maire propose de passer au vote pour valider cette transaction.

**Mr le Maire ainsi que Mr Max DIERNAZ ne souhaitent pas prendre part au vote.**

**Ainsi, le Conseil par 8 voix POUR et 1 ABSTENTION :**

- **DÉCIDE la vente du local « La Fruitière » à M. CHAPON- - DIERNAZ Jérémy au prix de 10.050,00 €,**
- **DÉCIDE de confier l'acte à Maître LATHUILE qui avait assuré la procédure notariée de transfert à la Commune de ce bien initialement sans maître,**
- **AUTORISE le Maire ou son adjoint à signer l'acte correspond et les éventuels documents nécessaires à la vente.**

### **3 - QUESTIONS DIVERSES**

- **Adhésion 2026 à l'A.N.E.M**

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de l'A.N.E.M. (Association Nationale des Élus de la Montagne) ; sollicitant le renouvellement de notre adhésion. Cette structure nationale a pour objectif de faire reconnaître pleinement l'identité montagnarde, de mieux faire comprendre et prendre en compte sa spécificité, de réduire les disparités, de renforcer la solidarité nationale à l'égard de ces territoires.

La cotisation 2026 (proportionnelle au nombre d'habitants permanents et de résidences secondaires) est de 252.14 €.

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE d'adhérer à L'Association nationale des élus de la Montagne,**
- **DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires correspondant à cette cotisation annuelle (252.14 €),**
- **AUTORISE le Maire à signer le document d'adhésion pour 2026.**

- **D.P.E. École de Saint Avre**

Mr. le Maire rappelle au conseil l'échange en précédente réunion par suite à un courrier des services départementaux au sujet de notre demande de subvention pour des travaux de rafraîchissement de notre école. La société sollicitée n'est pas en mesure d'assurer le D.P.E. (Diagnostic de Performance Énergétique ; un autre prestataire a été contacté mais le devis n'est pas encore parvenu.

Compte-tenu de la nécessité de connaître l'état des locaux en termes de performance énergétique pour que ce dossier puisse avancer, Mr le Maire sollicite du Conseil la possibilité de valider le devis présenté s'il arrive avant le 15 mars.

**Le conseil accepte à l'unanimité.**

### **4 - INFORMATIONS DIVERSES**

- . Garantie des emprunts OPAC SAVOIE (situation annuelle),
- . Information sur la date de fin de mandat des élus,
- . Directives pour la séance d'installation du nouveau Conseil municipal,
- . Mail d'information de M. Frédéric VANHEMS (Maison Technique du Département),
- . Réunion Terres de Maurienne pour un premier bilan sur la restauration scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h10

Le secrétaire de séance,  
Mr Pascal RUCCHIONE



Le Maire  
Mr POUCHOULIN Simon



**Délibérations prises**

**N°22/2026 – Dossier Fruitière – Revente du local**

**N°23/2026 – Adhésion 2026 à l'A.N.E.M**